

COUR D'APPEL DE CAEN

DOSSIER DE CANDIDATURE

À LA RECONDUCTION DANS LES FONCTIONS DE CONCILIATEUR DE JUSTICE

cadre à compléter par (le)(la) candidat(e)
candidature à la reconduction dans les fonctions de conciliat(eur)(rice) de justice dans le ressort du tribunal judiciaire d
nomination ou reconduction arrivant à échéance le :
de M
(*) demeurant
(*) activité <i>(supprimer (la)(les) mention(s) inutile(s))</i>
[retraité(e)]
[exerçant (la profession)(l'activité)] d
[ayant exercé (la profession)(l'activité)] d
(*) coordonnées téléphoniques et de messagerie électronique :
téléphone :
messagerie électronique :
<i>Note : ces renseignements dont la communication est de nature à faciliter vos relations avec l'administration judiciaire ne font pas l'objet d'une diffusion auprès du public</i>
<i>(*) mentionner seulement les changements éventuellement intervenus depuis votre nomination ou dernière reconduction. En l'absence de modification, mentionner expressément "pas de changement"</i>
poursuivre en vous reportant à la page 5 de ce dossier, après avoir lu attentivement les avis ci-dessous

Ce dossier, disponible au greffe des tribunaux judiciaires et de proximité du ressort de la cour d'appel de Caen, est à faire parvenir, par dépôt au greffe ou par courrier, au magistrat coordonnateur de l'amaible du tribunal judiciaire du ressort de la cour d'appel de Caen auprès duquel vous exercez les fonctions de conciliateur, **trois mois au moins avant la date d'échéance de votre nomination ou (dernière) reconduction**, mentionnée sur votre ordonnance de nomination ou de reconduction.

Ce magistrat appréciera au vu des éléments recueillis dans le cadre de l'instruction de votre candidature s'il y a lieu de proposer votre reconduction (à la)(au) premi(ère)(er) president(e) de la cour d'appel de Caen.

ATTENTION : tout dossier incomplet (renseignements non fournis ou pièces justificatives manquantes) ne pourra donner lieu à un examen utile par les services de la cour d'appel et sera renvoyé pour être complété à la juridiction ayant transmis la proposition. Les candidat(e)s sont invité(e)s à prendre connaissance de manière détaillée et exhaustive du présent document qui contient de nombreuses informations sur les obligations attachées au statut de conciliateur de justice et à en conserver une copie.

**PARTIE RÉSERVÉE À L'INSTRUCTION
ET AU TRAITEMENT DE LA CANDIDATURE**

veiller à respecter l'ordre chronologique des paragraphes 1° à 4° ci-dessous

**4°) transmission par la voie hiérarchique de la PROPOSITION de
reconduction dans les fonctions de conciliateur de justice**

(Le)(La) président(e) du tribunal judiciaire d

à

Monsieur le premier president de la cour d'appel de Caen

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la **PROPOSITION** du magistrat coordonnateur de l'amiable tendant à la reconduction pour une durée de trois années à compter du de M

pour exercer les fonctions de conciliat(eur)(rice) de justice dans le ressort du tribunal judiciaire ci-dessus mentionné, à charge pour le magistrat coordonnateur de l'amiable au sein de cette juridiction d'organiser territorialement la répartition géographique du service des conciliateurs de justice dans le ressort de celle-ci, suivant l'évolution des besoins et en concertation avec les conciliateurs concernés.

Observations complémentaires :

Fait a le
(Le)(La) président(e) du tribunal judiciaire d

3°) PROPOSITION de reconduction dans les fonctions de conciliat(eur)(rice) de justice par le magistrat coordonnateur de l'amiable

Le magistrat **coordonnateur de l'amiable** du tribunal judiciaire d
à Monsieur le premier président de la cour d'appel de Caen, sous couvert de (Monsieur)(Madame)
(le)(la) président(e) du tribunal judiciaire d

Vu les articles 2 et 3 du décret n° 78-381 du 20 mars 1978 relatif aux conciliateurs de justice,

Vu le dossier de candidature et les diligences effectuées,

Vu notamment l'avis ci-dessus de (M. le)(Mme la) procureur(e) de la République,

J'ai l'honneur de vous **proposer la reconduction dans les fonctions de conciliat(eur)(rice) de justice pour une durée de trois années** à compter du
de M

dans le ressort du tribunal judiciaire ci-dessus mentionné, à charge pour moi-même d'organiser territorialement la répartition géographique du service des conciliateurs de justice dans ledit ressort, suivant l'évolution des besoins et en concertation avec les conciliateurs concernés.

Il résulte en effet des vérifications effectuées dans le cadre de l'instruction de la candidature que (le)(la) candidat(e) :

- continue à remplir les conditions cumulatives énoncées à l'article 3 du décret susvisé, soit :
 - jouir de ses droits civils et politiques et ne pas avoir fait l'objet de poursuite pénale, commerciale, disciplinaire ou administrative pour manquement à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité, ni commis d'agissements de cette nature,
 - n'être investi(e) d'aucun mandat électif dans le ressort du tribunal judiciaire où il est proposé qu'(il)(elle) soit reconduit(e) dans l'exercice de ses fonctions,
 - ne pas être officier public ou ministériel,
 - ne pas exercer, à quelque titre que ce soit, des activités judiciaires, ni participer au fonctionnement du service de la justice,
- justifie :
 - avoir régulièrement déposé (son)(ses) rapport(s) annuel(s) tel(s) que prévu(s) par l'article 9 bis du décret susvisé,
 - avoir satisfait à son obligation de formation pendant sa période de (nomination initiale) (dernière) (reconduction),

qu'aucun élément n'a été porté à notre connaissance de nature à caractériser un manquement (du)(de la) candidat(e) à ses devoirs et plus particulièrement aux devoirs de réserve, d'honneur, de discrétion, de confidentialité, d'indépendance, d'impartialité, de diligence, de délicatesse et de dignité s'attachant à sa fonction,

et qu'(il)(elle) s'engage expressément à déclarer ses coordonnées de contact à destination du public et informations concernant l'organisation de ses permanences, ainsi que toute modification de celles-ci, dès qu'(il)(elle) aura connaissance de ces éléments, au système national de localisation de la fédération Conciliateurs de France, via l'association des conciliateurs du ressort de la cour d'appel de Caen-Normandie (ACCA Caen Normandie) ou, à défaut et à titre exceptionnel, toute initiative en ce sens devant être accompagnée d'une explication, au service régional de coordination des collaborateurs de justice (SERCOJ) Mission coordination de l'action des conciliateurs, via l'adresse amiable.ca-caen@justice.fr.

ATTENTION : les conditions ci-dessus rappelées doivent être remplies cumulativement. Si l'une d'entre elles fait défaut, il n'y a pas lieu, sauf circonstance(s) particulière(s) dûment exposée(s) et justifiée(s), à transmission de la candidature par l'autorité de proposition à l'autorité de reconduction.

Observations complémentaires :

Fait a

le

ATTENTION : cette date doit impérativement être postérieure à celle de l'avis du ministère public (§2°). Tout dossier de candidature ne respectant pas cette chronologie sera renvoyé pour instruction complémentaire de la candidature en cas d'avis défavorable ou réservé du ministère public.

Le magistrat coordonnateur de l'amiable du tribunal judiciaire d

1°) TRANSMISSION DE LA CANDIDATURE par le magistrat coordonnateur de l'amiable du tribunal judiciaire d
(AU)(À LA) PROCUREUR(E) DE LA RÉPUBLIQUE près le dit tribunal

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint pour avis le dossier de candidature de:

M

à la reconduction dans ses fonctions de conciliateur de justice dans le ressort du tribunal judiciaire d

Fait a le
Le magistrat coordonnateur de l'amiable du tribunal judiciaire d

2°) AVIS (DU)(DE LA) PROCUREUR(E) DE LA RÉPUBLIQUE

si aucun texte ne prévoit que la proposition de reconduction doit être faite après avis du ministère public, le présent avis est indispensable pour que le procureur général puisse, conformément aux exigences de l'article 3 du décret n° 78-381 du 20 mars 1978 relatif aux conciliateurs de justice, formuler son avis sur la dite proposition de reconduction

Vu le dossier de candidature de M

à la reconduction dans ses fonctions de conciliat(eur)(rice)de justice,

Vu le bulletin n° 2 du casier judiciaire (du)(de la) candidat(e),

☐ Vu les éléments recueillis dans le cadre de l'enquête prescrite,

AVIS sur la
candidature:

FAVORABLE

RÉSERVÉ

DÉFAVORABLE

Observations complémentaires :

Fait a le
(Le)(La) procureur(e) de la République
près le tribunal judiciaire d

PARTIE À REMPLIR PAR (LE)(LA) CANDIDAT(E)

article 1^{er} du décret n° 78-381 du 20 mars 1978 relatif aux conciliateurs de justice (extraits):

"Les conciliateurs de justice ont pour mission de rechercher le règlement amiable d'un différend dans les conditions et selon les modalités prévues au code de procédure civile.

"Les fonctions de conciliateur de justice sont exercées à titre bénévole."

I - IDENTITÉ (DE LA)(DU) CANDIDAT(E)

NOM et prénom(s): *(éventuellement nom de naissance suivi du nom d'épouse en précisant quel est le nom d'usage par lequel vous souhaitez être désignée : un seul des deux noms ou les deux noms accolés et séparés par un trait d'union et en ce cas dans quel ordre) :*

Situation de famille (*)(*1) :

Profession (*)(*1) : *- si vous avez pris votre retraite depuis votre nomination ou votre dernière reconduction, préciser depuis quelle date et quelle était votre dernière activité professionnelle -*

Adresse personnelle et n° de téléphone (*)(*1) :

Adresse professionnelle et n° de téléphone (*)(*1) :

Adresse mail (*) :

(*) ces renseignements dont la communication est de nature à faciliter vos relations avec l'administration judiciaire ne font pas l'objet d'une diffusion auprès du public.

(*1) mentionner seulement les changements éventuellement intervenus et que vous n'auriez pas signalés depuis votre nomination ou dernière reconduction. *En l'absence de modification, mentionner expressément "pas de changement".*

II - ÉLÉMENTS DE PRÉSENTATION de la candidature

A - mentionner les **actions de formation** suivies depuis votre nomination ou votre dernière reconduction dans les domaines en relation avec la pratique de la fonction de conciliateur de justice (*joindre en copie tout justificatif utile*):

B - mentionner éventuellement les **modifications** que vous souhaiteriez voir apporter notamment quant au territoire d'exercice de votre fonction de conciliat(eur)(rice) de justice, le cas échéant en précisant le(s) motif(s) de votre demande (*il est conseillé de vous rapprocher, préalablement à la présentation d'une telle demande, du délégué local de l'ACCA Caen-Normandie, désigné pour le tribunal judiciaire dans le ressort duquel vous avez été nommé pour exercer votre activité de conciliateur*):

C - préciser éventuellement si vous souhaiteriez spécialement exercer les fonctions de **conciliat(eur)(rice) de justice auprès des tribunaux de commerce** (*l'examen de votre candidature pourra en ce cas être soumis à l'avis (du)(des) président(s) de tribuna(l)(ux) de commerce compétent(s) ; indiquer en ce cas :*

1°) *si vous souhaiteriez exercer la fonction de conciliateur de justice exclusivement auprès des tribunaux de commerce,*

2°) *auprès de quel tribunal de commerce vous souhaiteriez exercer cette fonction,*

3°) *quels sont les éléments qui caractérisent votre compétence pour intervenir dans les domaines relevant de la compétence des tribunaux de commerce et quels sont parmi ces domaines ceux dans lesquels vous souhaiteriez plus particulièrement intervenir)*

III - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(le)(la) candidate, qui est expressément invité(e) à conserver une copie du présent dossier de candidature, doit prendre connaissance de manière précise et détaillée des éléments et engagements énoncés ci-dessous qui constituent le rappel des éléments essentiels du statut de conciliat(eur)(rice) de justice

Je soussigné(e) *[mention manuscrite obligatoire de votre nom (d'usage) et de votre prénom]* :

atteste sur l'honneur :

1°) **l'exactitude et la sincérité des indications fournies ci-dessus,**

2°) toujours **satisfaire aux conditions de capacité et de compatibilité** nécessaires à l'exercice des fonctions de conciliateur et s'énonçant comme suit :

- jouir de ses droits civils et politiques,
- n'avoir pas fait l'objet de poursuite pénale, commerciale, disciplinaire ou administrative pour manquement à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité, ni commis d'agissements de cette nature,
- n'être investi(e) d'aucun mandat électif dans le ressort du tribunal judiciaire concerné par ma candidature à la reconduction,
- ne pas être officier public ou ministériel,
- ne pas exercer actuellement ni pour l'avenir, à quelque titre que ce soit, des activités judiciaires ou qui participent au fonctionnement du service de la justice,

déclare être à jour de mes obligations relatives à la formation et à la présentation du **rapport annuel** d'activité de conciliat(eur)(rice) de justice,

confirme avoir connaissance :

- que si je souhaite, à l'issue de ma période de reconduction, être à nouveau reconduit(e) dans les fonctions de conciliat(eur)(rice) de justice, il m'appartiendra de **me porter candidat(e) à la reconduction auprès du magistrat coordonnateur de l'amiable désigné dans l'ordonnance ayant prononcé ma (nomination)(dernière)(reconduction), trois mois au moins avant l'échéance de celle-ci**, de telle sorte que puisse être proposée ma reconduction qui pourra être décidée pour une période de trois ans par ordonnance (de la)(du) premi(ère)(er) président(e) de la cour d'appel de Caen, après avis du procureur général près la dite cour,

- qu'en cas de reconduction, je demeure tenu(e) de présenter un **rapport annuel d'activité rapport annuel d'activité**, établi conformément aux prescriptions administratives qui me seront annuellement transmises, adressé directement au magistrat coordonnateur de l'amiable de la cour d'appel, et dont je reconnais avoir connaissance que conformément aux dispositions de la convention conclue le 4 janvier 2022 entre la cour d'appel de Caen et l'association des conciliateurs du ressort de la cour d'appel de Caen (ACCA Caen-Normandie), il sera transmis à celle-ci en vue de l'établissement d'une synthèse évaluative annuelle de la pratique de la conciliation de justice dans le ressort de la cour d'appel,

- que je devrai, au cours de ma période de reconduction, suivre au moins une journée de formation continue organisée par l'Ecole nationale de la magistrature,

et **m'engage expressément :**

- à déclarer mes coordonnées de contact à destination du public et informations concernant l'organisation de mes permanences, ainsi que toute modification de celles-ci, dès que j'aurai connaissance de ces éléments, au système national de localisation de la fédération Conciliateurs de France, via l'ACCA Caen Normandie ou, à défaut et à titre exceptionnel, toute initiative en ce sens devant être accompagnée d'une explication, au service régional de coordination des collaborateurs de justice (SERCOTJ) Mission coordination de l'action des conciliateurs, via l'adresse amiable.ca-caen@justice.fr.
- à faire connaître sans délai et par écrit au SERCOTJ Mission coordination de l'action des conciliateurs dans le ressort de la cour d'appel de Caen, en vue de l'information (de la)(du) premi(ère)(er) président(e), ainsi qu'au magistrat coordonnateur de l'amiable désigné dans la décision prononçant ma reconduction, **les changements** qui interviendraient dans ma situation ou apporteraient une modification aux renseignements fournis ci-dessus.

Détent(rice)(eur) de l'**adresse électronique** ci-dessus mentionnée, j'accepte de recevoir des correspondances par ce mode de transmission et m'engage à prendre toutes dispositions utiles pour que chacune des transmissions qui parviendra à cette adresse puisse y être effectivement réceptionnée.

IV - Application du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 avril 2016

La cour d'appel de Caen communique aux conciliateurs inscrits sur la liste des conciliateurs les informations légales suivantes :

Coordonnées du responsable du traitement des données

Cour d'appel de Caen
Palais de justice. Place Gambetta 14050 Caen CS 35015 cedex 4
n° de téléphone : 02 31 30 81 02

Les demandes relatives à la gestion des données à caractère personnel peuvent être formulées à l'adresse mail amiable.ca-caen@justice.fr

Nature des données personnelles

Dans le cadre de leur inscription sur les listes des conciliateurs de justice, la cour d'appel de Caen est amenée à collecter auprès des conciliateurs de justice des informations dont certaines sont des données personnelles : leur état civil, leur adresse, leur profession, leur numéro de téléphone ou encore leur courriel.

Finalités du traitement

Les données sont recueillies exclusivement au titre de l'activité professionnelles des conciliateurs de justice inscrits sur la liste ci-dessus mentionnée. Cette collecte de données est aussi nécessaire pour la désignation des conciliateurs de justice dans le cadre d'une procédure de conciliation de justice déléguée.

Base juridique du traitement

La cour d'appel de Caen collecte et traite les données à caractère personnel uniquement lorsque le conciliateur de justice, personne physique, a donné son consentement.

Destinataires des données

Les sous-traitants de la cour d'appel de Caen qui interviennent pour la bonne organisation du fonctionnement de la cour d'appel sont également susceptibles d'être destinataires des données personnelles recueillies pour traiter des demandes.

Les « sous-traitants » concernés sont le prestataire informatique et le fournisseur d'accès internet, ainsi que l'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Caen (ACCA Caen-Normandie) pour l'accomplissement des missions qui lui sont confiées au titre de l'exécution de la convention signée avec la cour d'appel le 4 janvier 2022.

La liste des conciliateurs de justice devant être tenue à la disposition du public par tous moyens, à la convenance de la cour d'appel, notamment par voie d'affichage dans les greffes ou lieux d'accueil du public ainsi que sur les sites internet et intranet de la cour d'appel, les données ont ainsi vocation à être diffusées pour l'exercice de l'activité (de la)(du) conciliat(rice)(eur) de justice, à l'exclusion, s'agissant des données communiquées au public, de toute information concernant ses coordonnées personnelles (adresse postale personnelle, adresse de messagerie personnelle, n° de téléphone fixe ou mobile personnel).

Durée de la conservation des données

La cour d'appel de Caen conserve les dossiers physiques (demandes de nomination et de reconduction) contenant des éléments à caractères personnels ainsi que les données informatiques à caractère personnel pendant toute la durée des périodes de nomination et de reconduction (de la)(du) conciliat(rice)(eur) de justice.

A l'issue de ces délais, ces données seront détruites ou anonymisées.

Droits du conciliateur de justice sur le traitement des données

Dans les limites et conditions fixées par le Règlement, (la)(le) conciliat(rice)(eur) de justice a des droits sur le traitement de ses données personnelles :

- droit de demander au responsable du traitement l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification des données si celles-ci sont inexactes ou incomplètes. (Articles 15 et 16 du Règlement 2016/679)

- droit de demander l'effacement de ses données personnelles, ainsi qu'une limitation du traitement de ses données. (Articles 17 et 18 du Règlement 2016/679)

- droit à la portabilité de ses données personnelles dont le traitement a été effectué à l'aide de procédés automatisés. (Article 20 du Règlement 2016/679)

Droit de retrait du consentement

Lorsque les données personnelles font partie de la catégorie des données sensibles ou sont collectées sur la base du seul consentement (de la)(du) conciliat(rice)(eur) de justice, (elle)(il) dispose du droit de retirer son consentement à tout moment.

L'exercice de ce droit de retrait ne porte pas atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

(La)(Le) conciliat(rice)(eur) peut exercer son droit de retrait, ainsi que ses autres droits susvisés, auprès de la cour d'appel de Caen en envoyant un courrier ou un message électronique à l'adresse postale ou de messagerie ci-dessus mentionnée.

Toute demande de retrait entrainera la suppression (de la)(du) conciliat(rice)(eur) de justice de la liste des conciliateurs de justice établie par la cour d'appel.

Droit de réclamation

(La)(Le) conciliat(rice)(eur) de justice a le droit de saisir d'une réclamation l'autorité de contrôle qui est :

La CNIL

3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.
Tél : 01 53 73 22 22.

Consentement (de la)(du) conciliat(rice)(eur) de justice

Après avoir pris connaissance des informations exposées ci-dessus, (la)(le) conciliat(rice)(eur) de justice peut donner à la cour d'appel de Caen son consentement pour le traitement de ses données à caractère personnel, et ce pour la pratique de son activité conciliation de justice.

Fait a

le

***Signature (du)(de la) candidat(e), précédée des :
nom, prénom, et de la mention « lu et
approuvé, bon pour consentement »), qui
appose en outre ses initiales au bas de chacune
des pages 5 à 9***